Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 81 (1945)

Heft: 42

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXXIe ANNÉE — N° 42 24 novembre 1945

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative : Vaud : *Dans les sections : Orbe. — Cinéma scolaire. — Thé de décembre. — Société des amis du théâtre de Lausanne.* — Genève : U. I. G. : *D'un problème complexe à une solution surprenante. — Avis.* — U. I. G. *et* U. A. E. E. : *Convocation.* — Neuchâtel : *Il faut reviser l'échelle des traitements.* — Valais : *U. P. P. V. : Assemblée plénière.* — Informations : *Grep.*

Partie pédagogique : A. Chz : *Pour les cours d'éducation civique.* — Marcel Chantrens : *Education nationale. — Une occasion à ne pas manquer.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

DANS LES SECTIONS

Orbe. Le samedi 3 novembre, les membres de la section se sont réunis à l'annexe du collège d'Orbe sous la présidence de *Ed. Cachemaille, de Valeyres/Rances.*

J. Barblan, inst. à *Baulmes,* était chargé de développer, au nom de la commission d'étude, le travail proposé aux sections par la S. P. R. : « Droits et devoirs de la société à l'égard de l'enfant ; rôle de l'instituteur ». Ce rapport, très complet et magistralement traité, ne se contente pas de signaler quelques réformes de détails, mais s'attaque à la base même du problème, qu'il bouleverse et adapte à l'évolution irrésistible des idées qui influence la vie moderne. Acte de foi, de courage, il donne à la société rééduquée tous les devoirs (moraux, sociaux, économiques, politiques, éducatifs...) et, ceux-ci remplis, un droit seulement : exiger que l'enfant comme l'adulte tienne ses engagements. Ce travail, qui dépasse largement la simple étude pédagogique, est longuement applaudi par l'assemblée qui en demande la reproduction et la distribution aux membres.

Dans la deuxième partie de la séance, *M. Chevalley,* de *Lausanne,* met en lumière les avantages et les inconvénients qui résulteraient du nouveau projet de loi à l'étude sur nos pensions et retraites. A la suite de cet exposé très net et objectif, l'assemblée appuie à l'unanimité les positions prises par la commission chargée de la défense de nos intérêts.

Une modeste collation, malheureusement écourtée par l'importance de l'assemblée, retient encore quelques instants les participants autour du verre de l'amitié et des petites pièces règlementaires.

Le secrétaire de la section : Ch. Matthey.

CINÉMA SCOLAIRE

Cette année encore, la population enfantine d'Aubonne a eu le privilège d'assister, le 11 novembre dernier, à une représentation cinématographique organisée à son intention. Depuis plus de 20 ans, M. André, administrateur postal à Fleurier, un Aubonnois qui n'a pas oublié sa ville natale, vient présenter un programme de gala aux enfants des écoles l'après-midi, à la population le soir. Ce qui est plus intéressant encore, c'est que le bénéfice net réalisé sur ces deux séances, Fr. 285.—, a été réparti aux écoles primaires (Fr. 175.—), au Collège (Fr. 50.—), à la Société des conférences (Fr. 50.—) et au Noël de l'infirmerie (Fr. 10.—). En outre, des livres ont été donnés aux bibliothèques scolaires d'Aubonne et des villages voisins. Le geste de M. André mérite d'être relevé.

THÉ DE DÉCEMBRE

Chères collègues de Lausanne et du canton, réservez un moment de votre après-midi du 8 décembre prochain, dès 15 h. 30, et venez passer quelques instants avec notre déléguée au Comité central, Mlle Y. Landry, à la *Crèmerie Grezet, à la Razude.*

Annoncez-vous si possible à R. Nicod, Pontaise 5, Lausanne, jusqu'au 6 décembre.

SOCIÉTÉ DES AMIS DU THÉATRE DE LAUSANNE

Le soussigné avait pris sur lui d'écrire à M. Jacques Béranger, directeur du Théâtre municipal de Lausanne, s'il lui serait possible de consentir — comme le fait sauf erreur la Comédie de Genève — une réduction importante du prix des abonnements en faveur des membres du Corps enseignant primaire et secondaire. Cette correspondance nous valut d'être invité à une séance qui se tint au Foyer du Théâtre le lundi 29 octobre, sous la présidence de Me Agénor Krafft.

M. le Dr Huguenin, de Berne, fit un exposé remarquable sur l'activité des Sociétés des Amis du Théâtre en Suisse allemande. C'est le résumé de sa causerie substantielle que nous tentons ici :

Les sociétés d'amis du théâtre sont animées par les trois principes suivants : 1. Servir la cause du théâtre en général. 2. Rechercher un contact étroit avec les dirigeants du théâtre ; transmettre critiques ou félicitations. 3. Recruter des membres dans tous les milieux, sans distinction ; éviter le cénacle qui pourrait faire triompher un certain théâtre.

Il existe en Suisse 7 associations semblables. Elles comptent de deux ou trois cents à quatre mille membres (Berne). Zurich en a deux mille. Ce sont les deux seules qui, à ce jour, dépassent le millier. Il existe ici et là des associations de jeunesse qui ont pour but de développer chez les jeunes le goût du bon théâtre. Des représentations sont données à leur intention. L'association bernoise, qui possède un secrétariat permanent, compte de nombreux fonctionnaires parmi ses membres.

Ces sociétés patronnent des représentations ; quelques-unes publient un bulletin mensuel. Des spectacles sont organisés à l'intention des « amis », ainsi que des conférences, concerts, etc. Le bulletin informe, contient des analyses de pièces jouées ou à jouer, des critiques. Les « amis » sont représentés dans les conseils du Théâtre. Les sociétés s'abstiennent d'intervenir dans les affaires intérieures des théâtres subventionnés (choix d'acteurs, etc.). Mais elles font fonction de baromètre et peuvent émettre des vœux quant aux pièces qui seront jouées au cours de la prochaine saison. Elles font consentir en faveur de leurs adhérents des réductions pouvant atteindre le 30 % du prix des places, distribuent par année cinq bons de Fr. 1.—, ou offrent des entrées à moitié prix lors des spectacles organisés spécialement à l'intention des « amis ». Certaines montent une saison d'été (un mois ou davantage) avec quatre ou cinq pièces supplémentaires, ce qui a pour effet d'assurer l'existence des acteurs durant la période ordinaire de fermeture.

Les associations subventionnent les troupes dignes de ce nom ; ainsi Berne a pu accorder Fr. 68 000.— d'encouragements au cours de la dernière saison. Elles organisent des tombolas dont tous les billets sont gagnants, mais les lots peuvent être acquis à des conditions telles que le bénéfice est tout de même assuré.

Il convient de spécifier qu'une telle association n'est pas celle du Théâtre **de** Lausanne, mais du théâtre **à** Lausanne. Elle est présentement constituée, avec ses commissions artistiques, de propagande et financière. Au cours de la discussion, on a relevé le fait qu'il convenait d'en faire un mouvement populaire afin que quiconque s'intéresse au théâtre et quelle que soit sa profession puisse participer à ce renouveau. Une cotisation annuelle de Fr. 10.— est prévue. Ceux que la chose intéresse peuvent donner leur adhésion au soussigné qui transmettra.

A. Chevalley.

GENÈVE

U. I. G.

D'UN PROBLÈME COMPLEXE A UNE SOLUTION SURPRENANTE

Dans son dernier numéro, le *Bulletin Officiel* affirme que d'après un rapport de M. le doyen du Collège inférieur, les cours privés de latin et d'allemand, individuels ou collectifs, donnés par des instituteurs à des élèves de 6e ou 7e année qui veulent suivre le collège, n'atteignent pas du tout le but désiré. Bien au contraire !

Selon M. Roussy, les élèves qui ont reçu cette préparation suivent avec facilité l'enseignement dans ses débuts, mais sont incapables de surmonter les difficultés dès qu'elles surviennent. Et le Département de conclure que désormais il ne pourra pas admettre qu'une telle préparation se fasse *dans les locaux scolaires* (c'est nous qui soulignons), tout en reconnaissant que cette mesure est limitée aux écoles mêmes et n'a nullement pour but de porter atteinte au droit général des instituteurs de donner des leçons particulières.

Qu'est-ce à dire sinon que l'affirmation de M. Roussy nous paraît fort discutable. S'il voit l'échec des leçons privées, données par les instituteurs primaires, dans le fait que les élèves auraient ainsi perdu l'habitude de l'effort et de la persévérance, nous serions tout aussi bien tentés que lui d'émettre une hypothèse entachée de superficialité et d'erreur attribuant l'insuccès des élèves à leur nouvel enseignement reçu au Collège. En réalité, le problème dépasse ce cadre, par sa gravité et sa complexité ; il touche aux changements méthodologiques introduits dans les enseignements de base, enfantin et primaire, sans une synchronisation complète ou suffisante dans les établissements d'instruction secondaire. En d'autres termes, aucun instituteur ou maître au Collège ne devrait se sentir en cause dans une question dont la solution relève des compétences administratives supérieures.

Au surplus, qu'il nous soit permis de nous étonner de l'absence d'un élément essentiel du problème, celui des promotions. Un grand nombre d'élèves n'obtiennent pas les notes suffisantes en fin d'année : entretien avec les parents, conseils de prudence de l'instituteur, espoir ou vanité des parents, « chauffe » de l'élève au cours des vacances, examens d'admission et... miracle ! L'enfant est admis à la faveur d'épreuves extrêmement faciles qui doivent lui permettre de « courir sa chance » en dépit des prévisions de l'instituteur basées sur un ou deux ans d'observations judicieuses. La suite est connue... échec de l'enfant à la fin du premier semestre ; de là au rapport de M. Roussy, il n'y a... qu'un faux pas regrettable et inopportun, puisqu'il survient à un moment où un heureux rapprochement s'opère entre le corps enseignant des degrés enfantin et primaire, d'une part, et secondaire, d'autre part. Espérons que le Département et M. le doyen du Collège inférieur reconnaîtront le caractère hâtif de leurs conclusions, avant qu'elles ne se traduisent par des interdictions malencontreuses.

Car, au fait, celles-ci ne visent que les leçons particulières données dans les locaux scolaires. Ces derniers appartiennent, nous semble-t-il à la Commune, et non pas à l'Etat. Or M. le conseiller administratif, délégué aux Ecoles de la Ville, tout en se conformant à la volonté cantonale codifiée dans le « Règlement de l'enseignement primaire », nous assure qu'il ne voit, pour son compte, aucun inconvénient, à ce que les classes abritent de tels cours. Alors ? Le Département ira-t-il jusqu'à entraîner les autorités municipales à ses côtés, sur la voie des interdictions ? Et si les parents demeurent insensibles à telle action, on assistera à un spectacle assez piquant : les Eglises donneront leurs leçons dans les locaux scolaires, comme il se peut ou se doit, tandis que les instituteurs iront donner les rudiments de la langue de Schiller et celle de Cicéron dans une salle de paroisse mise obligeamment à leur disposition !

Nous voulons repousser encore de notre esprit l'opinion de certains collègues visés selon laquelle le Département s'ingénierait à empêcher le corps enseignant de se sortir des difficultés matérielles dans lesquelles il se débat depuis douze ans. Puisse la sagesse triompher pendant qu'il est encore temps !

G. B.

AVIS

La commission du rapport du Congrès se réunira le vendredi 30 novembre prochain à l'école du Grutli, à 16 h. 45, salle de notre collègue Lagier. Elle adresse encore un vibrant appel à tous ceux qui voudraient participer à ses travaux ou lui envoyer des communications.

G. B.

U. I. G. ET U. A. E. E.

CONVOCATION

Les membres de l'U.I.G (Dames et Messieurs) et de l'Amicale des écoles enfantines sont convoqués en assemblée plénière le

jeudi 29 novembre 1945, à 17 heures,
à l'Aula de l'Ecole d'Horlogerie, 2, rue Necker,

pour entendre une conférence

L'école populaire moderne

présentée par M. *Célestin Freinet,* anciennement instituteur à Vence (Alpes Maritimes), bien connu des milieux pédagogiques de tous les pays, chargé aujourd'hui de la réorganisation de l'enseignement dans le sud de la France.

Les idées et les expériences de nos voisins français ne peuvent, au lendemain de la guerre, nous laisser indifférents. Nous espérons que nombreux seront les collègues qui désireront avoir le privilège d'écouter cet éminent conférencier.

Au nom des comités : Ed. Gaudin.

NEUCHATEL

IL FAUT REVISER L'ÉCHELLE DES TRAITEMENTS

L'assemblée des délégués de la S. P. N. tenue ce printemps à Neuchâtel avait décidé de mener de front une double action ; l'une tendant à la revision de l'échelle des traitements fixée par les lois du 9 février 1935 et du 13 mars 1936 ; l'autre en faveur d'allocations de renchérissement mieux adaptées aux exigences du jour.

Depuis lors, deux motions ont été déposées sur le bureau du Grand Conseil dans le sens de la revision précitée, mais s'étendant au corps entier des titulaires de fonctions publiques. Il semblait que leurs auteurs pourraient les développer avant la session ordinaire de novembre. Notre Comité central avait pris la précaution de consulter les sections au sujet des nouveaux traitements de base. Peine inutile ; le Grand Conseil a porté son attention sur d'autres objets, et la parole n'a pas encore été donnée aux deux motionnaires. Quand leur tour viendra-t-il ? Nous n'en savons rien. Le gouvernement n'est sans doute pas pressé d'aborder un problème dont les répercussions financières sont d'importance. Un exemple, à l'appui. Si la stabilisation des traitements devait se réduire à l'in-

corporation aux traitements légaux des allocations versées en 1945, ce serait pour le budget ordinaire une dépense supplémentaire de Fr. 1 300 000.—.

Mais l'indice du coût de la vie qui atteignait 51,8 % à fin octobre 1945 est en régression de 1,3 % par rapport au mois précédent où il avait atteint son point culminant. On peut donc envisager dès maintenant le réajustement des salaires pour qu'il porte effet en 1947. C'est un long problème à résoudre, nous le savons par expérience ; c'est à fin 1919 que nous avions formulé nos revendications touchant la stabilisation des traitements devenue effective en 1921. L'allure des opérations est tout autre en cas de baisse. Rien ne sert d'attendre que le problème soit posé devant le Grand Conseil par la voie des motions dont nous avons parlé. Il faut établir au plus vite nos propositions et les soumettre directement au Conseil d'Etat. L'envoi d'un simple manifeste conçu en termes généraux comme celui qui a été présenté à l'assemblée générale du 27 octobre ne permet pas d'évaluer la portée exacte de nos désirs. Des chiffres sont nécessaires à cet effet. Il n'en a été avancé aucun au cours de la discussion sur cet objet. C'est là une lacune que le Comité central s'est empressé de combler dans sa séance du 10 novembre.

Les normes qu'il a établies, après que le président eut rappelé dans une étude approfondie les fluctuations de nos traitements depuis 1908, seront soumises à l'examen de la commission de propagande réclamée par notre dernière réunion annuelle. La convocation de cette commission est envisagée pour le début de décembre. La discussion pourra ainsi se porter immédiatement sur le terrain positif des chiffres. La plupart des corporations affiliées à la « Fédération » ont déjà arrêté leurs propositions et les ont transmises ou vont les transmettre au Conseil d'Etat qui considère du reste la stabilisation des traitements comme inéluctable. (Rapp. à l'appui du budget de 1946, p. 29.) Nous la considérons aussi sous le même angle, mais avec le ferme désir d'arriver à chef au 1er janvier 1947. Le Comité central y veillera fermement, soyons-en certains.

Quelles sont ces normes ? Il serait oiseux de les indiquer ici, puisqu'elles n'ont qu'un caractère éventuel. Bornons-nous à dire qu'il a été tenu compte des desiderata les plus importants, au premier rang desquels figurent le reclassement de notre position dans la hiérarchie des serviteurs de la République et une amélioration sérieuse du régime de la haute-paie. Ce reclassement comporte des traitements de base dépassant ceux qui étaient déterminés par la loi de 1921 (Fr. 4800.— et Fr. 3600.—) considérés à l'époque comme normaux en raison de leur notable supériorité par rapport à ceux de 1917. L'augmentation sur le minimum avait atteint le taux de 77,7 % pour les instituteurs et de 80 % pour les institutrices. C'était une grande satisfaction ; nos prétentions avaient été même dépassées. Néanmoins, la remarque avait déjà été faite que pour autant nous n'occupions pas dans le tableau des rétributions la place correspondant aux exigences de la profession. On ne pouvait exiger tout à la fois. Il nous appartient aujourd'hui de tenter ce redressement bien légitime.

Quant à la haute-paie, notre comité envisage de profondes modifications qui apporteront un large soulagement dans la situation des titulaires entrés tardivement en fonctions en raison des suppressions de classes. Avec les dispositions actuelles bon nombre d'entre eux — et d'entre elles — seront dans la quarantaine avancée, voire la cinquantaine, lorsqu'ils auront atteint le vingtième et dernier échelon de la haute-paie. Pour ceux qui sont entrés dans l'enseignement avec des charges de famille, la situation est intenable. Les raisons impératives d'économies qui auraient abouti, en 1936, à l'amenuisement de la haute-paie et à sa répartition en vingt annuités n'existent plus. Grâce à la prospérité de l'horlogerie, grâce aussi à l'amnistie fiscale, les ressources de l'Etat sont en bien meilleure posture. On s'est rabattu sur nos salaires dans les jours de détresse ; qu'on veuille bien maintenant nous permettre de jouir des avantages de l'heure en acceptant que la haute-paie s'acquière en 10 annuités, comme c'est le cas à Genève, et en ressuscitant les maxima (Fr. 2400.— et Fr. 1200.—) de 1921.

Il a paru équitable aussi au Comité central de prévoir un supplément initial pour les traitements du degré supérieur où le nombre d'heures hebdomadaires est le plus élevé, sans oublier que le travail et la discipline y exigent une tension d'énergie plus grande que dans les autres degrés. Les classes à plusieurs ordres comportant le degré supérieur et notamment celles à tous les degrés bénéficieraient de ce supplément. Cette formule permettrait de donner satisfaction à la requête formulée dans notre assemblée générale par le titulaire d'une classe isolée. Rappelons que la ville de Neuchâtel a établi des suppléments de traitements initiaux variant avec les degrés.

A l'œuvre donc et sans tarder.

J.-Ed. M.

VALAIS

U. P. P. V.

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Le jeudi 15 novembre, par un temps typiquement valaisan : soleil éclatant... et froid déjà vif, l'assemblée plénière de l'U. P. P. V. a lieu pour la première fois à Viège.

C'est avec plaisir que nous faisons la connaissance de cette jolie salle d'école si intime, et dans laquelle flotte le souvenir de notre collègue Lindgren, premier titulaire du poste. C'est son successeur, M. Karlen, qui nous fait les honneurs des lieux et qui nous fait assister à une leçon de gymnastique en plein air menée avec entrain et décision.

Puis, dans la salle de travaux manuels, l'assemblée est ouverte par le président Röthlisberg. Il souhaite la bienvenue à ses collègues, tout spécialement aux nouveaux : M. et Mme Oberli de Saxon, M. Bobillier de Martigny, et il exprime ses remerciements à notre hôte. Il regrette aussi l'absence de M. Parel, ancien président, que nous aurions vu avec plaisir prendre part à notre rencontre.

On passe alors à l'ordre du jour : compte rendu de la dernière séance de Sierre, et comptes présentés par Mlle Bonny ; entretien sur la rencontre traditionnelle entre corps pastoral et enseignant le 8 décembre à

Sion ; échange de vues sur la chronique du *Bulletin* et sur notre collaboration possible à l'*Educateur ;* fixation de la prochaine assemblée en mai 1946 à Sion ; nomination d'une nouvelle secrétaire-caissière en la personne de Mme Parel ; entretien général sur la leçon donnée et sur l'enseignement de la gymnastique.

Après le repas pris en commun, nous avons la joie et le rare privilège de visiter, sous la conduite de deux aimables ingénieurs, les remarquables installations de l'usine de la Lonza, visite étonnante et très enrichissante.

Et c'est la dislocation et le retour de chacun à son travail, avec en plus cette force du lien resserré entre membres de l'U. P. P. V.

J.-P. R.

INFORMATIONS

GREP

CONVOCATION

Les membres du GREP, ainsi que toutes et tous les collègues, sont informés que notre ami français

Célestin Freinet,

instituteur, directeur du Foyer d'enfants de Vence (Alpes maritimes), directeur de la Coopérative de l'enseignement laïc (fichier coopératif, imprimerie à l'école, etc.), donnera une conférence :

à *Neuchâtel* (Grand auditoire des Terreaux), lundi 26 novembre, à 10 h. 15 ;

à *La Chaux-de-Fonds* (Amphithéâtre du collège primaire), mardi 27 novembre, à 15 h. ;

à *Lausanne* (Auditoire des sciences, Ecole normale), mercredi 28 novembre, à 14 h. 30 ;

à *Genève* (Aula de l'Ecole de la rue Necker), jeudi 29 novembre, à 17 h.

Sujet : **L'Ecole populaire moderne,** son adaptation ; les techniques nouvelles, les réalisations qui en permettent la généralisation.

Venez nombreux entendre notre éminent collègue français, hier encore président du comité de Résistance du Dauphiné, et témoigner votre amitié à ceux qui retrouvent saccagé le champ de leur travail d'éducateur.

Le comité.

N. B. *Les membres du GREP neuchâtelois* sont invités à une assemblée de caractère plus intime avec M. Freinet

le *mardi 27 novembre,* à 20 h. 15, au Restaurant Neuchâtelois, Neuchâtel.

Nous espérons y voir ceux qui seraient empêchés d'assister aux conférences du matin à Neuchâtel, ou de l'après-midi à La Chaux-de-Fonds.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

POUR LES COURS D'ÉDUCATION CIVIQUE

L'enseignement postscolaire, pour être fructueux, exige une documentation précise et concrète qui propose à la réflexion de nos jeunes gens des faits actuels en rapport étroit avec notre vie nationale. Or, la plupart des maîtres — il ne faut pas craindre de l'affirmer — absorbés par leur classe, par leur famille et par quelque fonction accessoire, n'ont ni le temps, ni la possibilité de réunir tous les matériaux nécessaires à la bonne marche de cet enseignement difficile.

*Afin de leur procurer une documentation vivante et sûre, l'*Educateur *envisage la publication, cet hiver, de trois brochures spécialement préparées pour l'éducation nationale. La première vient de sortir de presse (les deux autres suivront dès que les maîtres intéressés nous auront fait parvenir des commandes en nombre suffisant). Notre collègue Chantrens a rassemblé dans ces 16 pages les documents les plus intéressants, tirés de son abondante documentation, sur un des graves problèmes de l'heure :* l'agriculture suisse dans l'après-guerre. *Nous en publions ci-après quelques pages qui pourront être utiles à chacun.*

Cette première publication a été si bien accueillie en terre romande que les départements de l'Instruction publique des cantons de Fribourg, Vaud, Valais, Berne (pour le Jura) en ont acheté autant d'exemplaires qu'ils ont de maîtres chargés d'un cours d'éducation civique. Neuchâtel en remettra un exemplaire à toutes les classes de 8e et 9e année. Cette collaboration de la S. P. R. avec nos autorités scolaires cantonales nous réjouit et nous les remercions de l'intérêt qu'elles ont témoigné à notre effort.

*Nous sommes disposés à continuer l'œuvre si heureusement commencée. Le manuscrit de la 2e publication est achevé — il traite de l'horlogerie ; le 3e, sur le cyclisme, est en préparation. Mais l'*Educateur *n'entend pas s'imposer ; il n'éditera ces brochures particulières que si elles répondent à un besoin réel. Que tous ceux qui désirent les recevoir — elles coûteront 50 à 60 ct. l'exemplaire suivant l'importance du tirage — s'inscrivent le plus tôt possible à notre Rédaction, Clochetons 9, Lausanne.*

A. Chz.

ÉDUCATION NATIONALE

Extraits du travail de M. Chantrens

Centre d'intérêt : *Une recrue agriculteur invitée à donner son avis sur la situation présente de l'agriculture suisse, s'est exprimée comme suit : « Si les mesures concernant l'extension des cultures ne sont pas maintenues, on ira au-devant d'un nouveau soulèvement des paysans ».*

1. Histoire

Voilà une bien grave menace. Et combien peu justifiée ! D'abord parce que la situation du paysan suisse d'aujourd'hui est bien meilleure que celle du paysan de ... Au fait, à quel événement de notre histoire, notre jeune mécontent fait-il allusion ?...

Les paysans de 1653 avaient en effet de sérieuses raisons de se révolter : lesquelles ?

— **Ils supportaient à peu près seuls la charge des impôts.**

(Chacune des affirmations écrites en caractères gras est étayée par des citations tirées des meilleurs auteurs.)

En est-il de même aujourd'hui ? Les paysans sont-ils seuls à payer des impôts ? En payent-ils davantage, proportionnellement, que les citadins ou que les fonctionnaires ?...

— **Ils étaient privés de droits politiques.**

Qu'en est-il de nos jours à ce point de vue ? Comment la campagne est-elle représentée au Grand Conseil, au Conseil d'Etat, aux Chambres fédérales ? Ne vit-on pas même un simple paysan bernois accéder à la plus haute charge de la Confédération ? Dans le domaine militaire, le général « agriculteur »...

Problème : En Suisse, aujourd'hui, les 350 000 personnes masculines occupées dans l'agriculture (sur un total de 4 millions et quart d'habitants) sont représentées au Conseil national par 29 députés paysans, vignerons ou agronomes (sur 194) : comparez les pourcentages.

Idem pour le canton de Vaud par exemple : les 33 000 personnes masculines occupées dans l'agriculture (sur une population totale de 330 000 habitants) sont représentées au Grand Conseil par 72 députés (sur 217).

— **Chute des prix, inflation, misère de la campagne, après la guerre de Trente ans.**

Comment la situation économique de la campagne suisse se présente-t-elle de nos jours ? Pourquoi n'a-t-on pas assisté à une fluctuation des prix de toutes choses aussi considérable qu'après 1648 ?... Comment, en particulier, a-t-on empêché la spéculation sur les terres ?

Arrêté du Conseil fédéral instituant des mesures contre la spéculation sur les terres et contre le surendettement, ainsi que pour la protection des fermiers, du 19 janvier 1940. Art. 6 : « La validité de tout contrat ayant pour objet le transfert de la propriété sur des immeubles est subordonnée à la ratification par l'autorité compétente. » Art. 8 : « La ratification doit être refusée lorsque... le prix de vente contractuellement convenu pour les immeubles excède la valeur de rendement... »

Voilà qui montre bien que la situation du paysan de 1945 est incomparablement meilleure que celle du paysan de 1653, et que notre jeune recrue avait tort de se plaindre de son sort. Il est vrai que ses craintes concernaient surtout la situation du paysan dans l'après-guerre. Mais là encore, ce jeune homme est mal informé, ainsi que nous allons le voir. Les journaux de l'été et de l'automne derniers ont d'ailleurs donné d'amples renseignements sur les intentions de la Confédération à cet égard.

2. Civisme

« La Confédération », dis-je... de quelle autorité s'agit-il exactement ? Comment appelle-t-on le gouvernement suisse ?

Le Conseil fédéral a en effet consigné ses intentions à l'égard de nos agriculteurs dans un « Message » du 17 mars 1944 dont voici l'essentiel :

« a) Les conditions actuelles de la production ne doivent pas subsister jusqu'à la fin de la guerre seulement. Il faut encore que notre agriculture puisse assurer durant les années d'après-guerre le ravitaillement du pays en produits agricoles de toutes sortes... Pour ces raisons... nous avons prévu que la surface des terres labourées ne devra pas tomber, après la guerre, au-dessous de 300 000 ha.

b) L'agriculture... a droit à la garantie de l'écoulement de ses produits.

c) L'agriculture... a droit (à la garantie) de prix couvrant les frais de production. »

Le Conseil fédéral compte 7 membres (il est question de porter ce nombre à 9 : pourquoi pas à 8, ou à 10 ?) placés chacun à la tête d'un département : quel département a préparé ce « Message » ? Quel conseiller fédéral en est le chef ? Cependant le « Message » précise qu'il émane du Conseil fédéral **in corpore.** *C'est exact. M. le conseiller fédéral Stampfli a soumis ses propositions à ses collègues : lesquels ont probablement pris part à la discussion ?* (M. Nobs, au sujet du coût des mesures envisagées ; M. Celio, sur la question des tarifs de faveur consentis à l'agriculture ; M. von Steiger, à propos de la légalité des dispositions envisagées, dans une certaine mesure en contradiction avec la liberté du commerce...)

On en est réduit, au sujet de cette discussion, à des suppositions, parce que «les procès-verbaux des séances du Conseil fédéral sont envoyés en « extraits » aux départements intéressés, et ne sortent pas de l'administration. Ils sont réunis en volumes déposés aux Archives fédérales et ne peuvent être consultés par les particuliers que sur autorisation spéciale, en règle générale au bout de 50 ans...» (renseignement de M. Bovet, ancien chancelier de la Confédération).

Mais pourquoi donc ces « Messages » émanent-ils toujours du Conseil fédéral et non du département intéressé ? (La Suisse ne connaît pas le pouvoir personnel comme les Etats-Unis, la volonté du gouvernement est collective, d'où sa cohésion et par conséquent sa force et sa stabilité, d'où encore la continuité de l'« entreprise ».)

W. Martin : « Le Conseil fédéral jouit d'une stabilité inconnue dans tout autre pays... Depuis 1848 (et jusqu'en 1943) la Suisse a eu 62 conseillers fédéraux, ce qui représente, pour chacun d'eux, une durée moyenne de onze ans. L'un, M. Schenk, de Berne, est resté au pouvoir 32 ans. Un seul, M. Challet-Venel, de Genève, n'a pas été réélu, en 1873, bien qu'il fût candidat... Cette stabilité est conforme à nos traditions nationales. Le peuple suisse n'a jamais pu admettre que ses magistrats déméritent. Il les sait parfaitement honnêtes ; ils font de leur mieux, et d'autres feraient de même... La stabilité du Conseil fédéral est conforme au but de l'Etat, qui est de développer et de protéger les biens matériels du peuple. Notre gouvernement a conçu ses fonctions comme celles d'un

conseil d'administration... voué au bien de l'entreprise... (D'où) la continuité, nécessaire à la bonne gestion d'affaires techniques. »

Cependant le Conseil fédéral n'est pas tout puissant. Il ne suffisait pas qu'il ait décidé de prendre des mesures de protection de notre agriculture d'après-guerre pour que ces mesures eussent immédiatement force de loi. Il lui fallait soumettre ces mesures à l'autorité fédérale chargée précisément de le contrôler, c'est-à-dire quelle autorité ?...

Nos deux Chambres ont tour à tour approuvé les propositions du Conseil fédéral. C'est le Conseil des Etats qui avait la priorité (?) ; M. Chantrens cite le « Bulletin sténographique officiel » au sujet de ses débats des 13 et 14 juin 1944.

Au vote, le Conseil des Etats approuve les propositions du Conseil fédéral par les voix de ses 37 membres présents (4 voix se prononcent pour une procédure spéciale). Est-ce là une grosse majorité ?... Si tous les conseillers aux Etats avaient été présents, il y aurait eu combien de votants ?... Pourquoi ?... Quels sont nos deux conseillers aux Etats vaudois ? neuchâtelois ? genevois ? bernois ? fribourgeois ?...

Que faut-il penser de cette représentation uniforme de 2 députés par canton ? Il semble injuste que Berne avec ses 729 000 habitants n'ait pas droit à plus de conseillers aux Etats que le canton d'Uri avec ses 27 000 habitants ?....

D'après le « Bulletin sténographique officiel », toujours, le projet du Conseil fédéral rencontra la même faveur au Conseil national, les 19 et 20 septembre 1944. (Suivent quelques extraits de ces délibérations.)

Tous les orateurs (il y en eut 18) soutinrent le projet du Conseil fédéral et aucun des députés présents ne s'y opposa. Dommage que notre jeune agriculteur si mal renseigné n'ait pas assisté à la séance ! On ne divergea d'opinion que sur la question de savoir si l'arrêté du Conseil fédéral devait être pris en vertu de ses pleins pouvoirs ou non. Au vote, 99 députés se prononcèrent pour la voie des pleins pouvoirs et 72 contre, soit au total 171 opinants. Combien de députés étaient donc absents ce jour-là ? Comment pourrait-on le calculer ? Pour l'ensemble de la Suisse ? Et pour le canton de Vaud ? de Genève ? de Berne ? de Neuchâtel ?...

(La Chancellerie fédérale livre, au prix de Fr. 1.50, la liste des membres des Chambres et du Conseil fédéral.)

Avec cette représentation proportionnelle au nombre d'habitants, Berne a droit à 33 conseillers nationaux, Zurich à 31, Vaud à 16, St-Gall à 13 et Argovie à 12. Nos 5 cantons les plus populeux alignent donc à eux seuls 105 députés sur 194, c'est-à-dire ?...

N'y a-t-il pas là un danger, une possibilité pour ces 5 « grands » de majoriser les 17 autres cantons ? (Equilibre rétabli au Conseil des Etats, où ces 5 ne réunissent que 10 voix contre 34 aux 17 autres.)

On a vu tout à l'heure l'utilité de notre Conseil des « sénateurs », des « pères conscrits ». Mais l'existence de deux Chambres, plutôt qu'une seule se justifie pour une autre raison encore : laquelle ? (Deux débats valent mieux qu'un, un seul Conseil pourrait ne pas remarquer les défauts d'une loi...)

Voilà donc l'agriculture avec des assurances positives pour le proche avenir. En conformité de la décision des Chambres fédérales, l'arrêté du Conseil fédéral « tendant à assurer l'approvisionnement du pays en produits agricoles pour le temps de guerre et d'après-guerre », a pris force de loi. Son article 3 est ainsi libellé : « Afin d'assurer l'écoulement des produits de l'agriculture suisse à des prix adaptés aux frais moyens de production d'une exploitation rationnellement conduite, l'importation et l'exportation de produits agricoles pourront être subordonnées à des conditions appropriées ».

3. Géographie économique

La superficie de la Suisse, qui est de 41 295 km_2 (= ha. ?) peut être partagée, grosso modo, comme suit : ¼ du sol improductif, ¼ de forêts, ¼ de pâturages, ¼ de prés et champs, soit un peu plus de un million d'hectares pour chaque division. Pour les cultures, exactement, en 1939 : 21,9 % de prés et prairies et 4,8 % de champs ouverts, soit pour les champs ouverts ?... (198 000 ha.)

Plan Wahlen, pour l'ensemble du pays, en ha. :

Genre de cultures	*1934*	*1940*	*1942*	*1943*	*En cas d'isolement total*
Céréales panifiables	101 464	104 111	131 765	146 806	252 842
Céréales fourragères	15 132	34 009	60 577	69 683	109 310
Total céréales	116 596	138 120	192 342	216 489	362 152
Pommes de terre	45 819	49 534	75 746	88 052	83 000
Autres cultures	20 910	24 707	42 098	48 335	59 660
Total terres cultivées	183 325	212 361	310 186	352 876	504 812

C'est surtout dans la culture des céréales que nos paysans ont fait un bel effort. D'autant plus que depuis longtemps déjà ils préféraient s'adonner à la culture herbagère : pour quelles raisons ?

— **Concurrence des blés étrangers depuis le développement des transports maritimes et des chemins de fer :**

« Le régime du blé », Marc Tapernoux, Imprimerie Centrale, Lausanne : « Aux XIIIe et XIVe siècles la culture du blé était fort développée dans des régions d'où elle a totalement disparu aujourd'hui. Les cantons de la Suisse centrale, les hautes vallées du Jura produisaient des céréales ; l'Obwald cultivait assez de blé pour en exporter, et l'arrivée de ses bateaux de grain déterminait le prix du marché à Lucerne. C'est surtout à partir du développement des chemins de fer et de la navigation maritime que la concurrence extérieure commença à se faire sentir... Tandis que vers 1845, la Suisse produisait encore de quoi couvrir sa consommation pendant 290 à 295 jours, à la veille de la guerre de 1914, c'est à 60 jours à peine que sa production pouvait suffire. Aujourd'hui (1944), suivant l'importance de la récolte, la production indigène permet de couvrir les besoins du pays pendant 130 à 150 jours... Dans quelle mesure les principaux cantons couvrent-ils les besoins de leur population en

pain ? Les chiffres ci-après sont calculés sur la base de la récolte de 1935 et d'une consommation annuelle de 125 kg. par tête d'habitant (consommation d'avant-guerre) :

Zurich	57 jours	=	?... %
Berne	258 jours	=	70,8 %
Fribourg	435 jours	=	?... %
Tessin	17 jours	=	4,7 %
Vaud	414 jours	=	113,4 %
Valais	94 jours	=	25,9 %
Genève	130 jours	=	35,5 %

Moyenne de la Suisse : 150 jours = 41,2 %.

Moyenne de la Suisse en 1851 :	240 jours	=	65,8 %
» » » 1900 :	96 jours	=	26,3 %
» » » 1915 :	53 jours	=	14,6 %
» » » 1920 :	115 jours	=	31,5 %

Nous importions avant la guerre 50 000 wagons de 10 tonnes, comme suit :

en 1900 : 55 % de Russie, 13 % des Balkans, 7 % du Canada *(où le blé croît jusqu'au 65e degré de latitude : comment est-ce possible ?)*, 10 % des Etats-Unis *(où le prix de revient était particulièrement bon marché : pourquoi ?)* et 15 % d'autres pays ;

en 1920 : 66 % des Etats-Unis, 30 % de l'Argentine, 4 % du Canada *(pourquoi plus de Russie ?)* ;

en 1929 : 54 % du Canada, 20 % de l'Argentine, 16 % des Etats-Unis, 10 % de Hongrie ;

en 1937 : 27 % d'Argentine, 20 % de Hongrie, 16 % du Canada, 16 % des Balkans, 6 % des Etats-Unis, 15 % d'autres pays.

Paul Morand, « Air indien », à propos du blé d'Argentine :

« ... Mais, l'essence même de Buenos-Aires, c'était, au bord de la Plata, de la mer d'eau douce dorée par le soleil du printemps, cette grande tache fauve étendue à mes pieds : le blé. Il arrivait des estancias en chars à bœufs pyrénéens, de Rosario en barges par le fleuve, et par la route, en camions ; de partout, il convergeait au centre de l'immense éventail de fer des railways, en wagons qu'on ne prenait même pas le temps de décharger, mais qui se soulageaient d'un coup, sur des grilles, de toutes leurs moissons glissant dans les sous-sols. Les sacs, on ne les ouvrait pas, on les éventrait comme les cochons, et les voilà qui répandent leur sang blond sur un large ruban de cuir, d'où des godets de drague les hissent jusqu'au sommet des silos ; de là, ils retombaient, hors de conduites carrées, dans les soutes des navires dont la ligne de flottaison graduellement s'abaissait. Lorsque le courant d'air du fleuve balayait la poussière, nuages de terre séchée, invisibles particules de la pampa réduite à l'impalpable, j'apercevais, au fond des cales, des débardeurs pris dans le flux montant du froment et qui l'égalisaient, à mesure qu'il les engloutissait, d'abord jusqu'aux genoux, puis jusqu'à la taille, bientôt jusqu'aux bras... Des hommes à travers le bâillon des mouchoirs — car les émanations pulvérulentes du blé chaud les saisissaient à la gorge — donnaient des ordres à d'autres hommes nus, habillés de leur seule sueur, et comme enduits de graisse de phoque... »

Ports d'embarquement :

Canada : Québec, Montréal, ou Vancouver,

Etats-Unis : New-York, Philadelphie, Baltimore,

Argentine : Buenos-Ayres, Bahia-Blanca,

Russie : Nikolayev, Odessa *(et de là ?...)*,

Hongrie : par le Danube jusqu'à Regensbourg, puis par train via Buchs ou Bâle.

Ports d'arrivée :

Venise, Gênes, Marseille, Bordeaux, Anvers, Rotterdam (de Rotterdam à Bâle par chalands de 800 à 2000 t., soit dans ce dernier cas 4 trains de 50 wagons de 10 t.). Capacité des chalands du Rhin : de 200 à 4 000 t. Entre Mannheim et Bâle : de 800 à 1 500 t.

Prix du transport d'un wagon de blé, de Rotterdam à Bâle : fr. 13.80 ; par chemin de fer : fr. 24.—. *(Pourquoi cette différence ?)*

Ces blés étrangers s'accumulaient soit dans les entrepôts des C.F.F. de Morges, Renens, Brunnen et Brigue, soit dans les dépôts particuliers de Genève-Cornavin et de Bâle, soit encore dans les silos de la Confédération à Altorf. — Un grand silo peut contenir 600 wagons de blé de 10 t., répartis dans 38 cellules, soit de quoi nourrir le pays pendant 5 - 6 jours.

Calendrier de la moisson dans le monde :

Janvier : Australie, Argentine ; février : Inde ; mars : Egypte ; avril : Mexique ; mai : Chine ; juin : Californie ; juillet : Etats-Unis, France ; août : Canada, Allemagne, Suisse ; septembre : Russie centrale ; octobre : Russie nord ; novembre : Afrique australe ; décembre : Australie méridionale. *(Expliquez ces diférences de saisons ?)*

— Conditions défavorables du relief trop accidenté :

Une faible déclivité de 5 degrés entrave déjà sensiblement la culture arable et le labourage, et l'emploi des attelages, difficile sur les pentes de 10 degrés, devient impossible au delà de 15 degrés. (La Suisse, géographie physique, humaine et économique, Michel et Wiest, Fribourg Fragnière édit.)

— Conditions défavorables du climat, trop humide et trop rude :

(chiffres valables pour 1943) :

Stat. météorol.	*jours de pluie*	*Hauteur des précipitations*	*Heures de soleil*	*Température moyenne*
Bâle	134	736 mm.	1814	10,2
Neuchâtel	140	721	1861	10,3
Berne	136	792	1919	9,1
Genève	115	795	2220	11,0
Lausanne	133	847	2151	10,5
Montreux	121	960	1825	11,0
Sion	96	478	2214	11,0
Lugano	115	1191	2289	12,7

Expliquez l'augmentation des précipitations de Genève à Lausanne et à Montreux ? Pourquoi si peu de pluie à Sion ? Pourquoi, avec le même nombre de jours de pluie à Genève et à Lugano, une pareille différence de précipitations ?

— Culture herbagère d'un meilleur rendement, et à moins de frais :

1 ha. de prairie exige 25 jours de travail par an.
1 ha. de céréales exige 50 jours de travail par an.
1 ha. de pommes de terre exige 100 jours de travail par an.

Oui, mais...

1 ha. de prairies nourrit 2,8 personnes.
1 ha. de céréales nourrit 6 personnes.
1 ha. de pommes de terre nourrit 16,7 personnes.

Il est vrai qu'aujourd'hui le blé est d'un bien meilleur rapport qu'avant la guerre, grâce aux subsides de la Confédération...

Pourquoi le prix du blé a-t-il augmenté ?

En 1939, un froment plata coûtait 7.50 fr. le q. au port d'expédition. Le fret et autres frais jusqu'à Anvers-Rotterdam revenaient à 2 fr., de sorte que ce froment valait 9.50 fr. le q. à Anvers-Rotterdam. Avec les frais de déchargement, de transport et autres, la marchandise était livrée à Bâle pour 14.65 fr. le q. Pendant la guerre, le même blé, importé par Barcelone ou Marseille revenait à 52 fr. Le fret Argentine-Lisbonne coûtait à lui seul 25 fr. par q., l'assurance 2 fr., le transbordement 2 fr., bref le total des frais ascendait à 31 fr. par q. alors qu'avant la guerre il n'était que de 2 fr. (Tapernoux.)

Aujourd'hui le froment de la meilleure qualité se paie fr. 52.—. Avant la « protection » fr. 17.—.

Les livraisons des paysans ont passé de 81 672 t. en 1940 à 124 712 t. en 1941, 128 154 t. en 1942, 187 168 t. en 1943, pour atteindre 200 000 t. en 1944.

Rapport d'autant plus appréciable qu'on a sensiblement augmenté le rendement à l'ha. en q. (canton de Vaud) :

Moyenne des années 1931-40 pour le froment d'automne : 23,5.
Moyenne des années 1931-40 pour le froment de printemps : 20,2.
Rendement en 1944 pour le froment d'automne : 30.
Rendement en 1944 pour le froment de printemps : 23,2.
Rendement moyen en France, 15-18 ; en Italie, 11 ; en Allemagne, 22.

En 1903 notre culture des céréales était tombée si bas qu'aucune minoterie n'acceptait plus de moudre du blé du pays, et qu'une interpellation fut présentée aux Chambres fédérales invitant le Conseil fédéral à veiller à ce que nos soldats mangent, tout au moins pendant leur école de recrues, du pain fait avec des céréales de chez nous.

Montreux, octobre 1945. *Marcel Chantrens.*

Une occasion à ne pas manquer

Conférences Freinet

Nous apprenons que C. Freinet sera en Suisse la semaine prochaine et qu'il parlera à Neuchâtel, à La Chaux-de-Fonds, à Lausanne, à Genève. Pas besoin de le présenter aux lecteurs de l'*Educateur* qui connaissent les initiatives de ce courageux novateur de l'enseignement populaire. Il nous entretiendra des techniques scolaires qu'il a pratiquement réalisées et nous dira les espoirs de l'éducation nouvelle dans la France d'après-guerre.

Un contact avec un collègue de cette trempe ne peut être que bienfaisant ; nous lui souhaitons de très nombreux auditeurs.

Ne cherchez pas au diable vert...
Chez Pellet vous trouverez tout ce qu'il vous faut pour entretenir et faire durer vos chaussures.

J. PELLET S. A., Riponne 2
314

MISE AU CONCOURS

Une place d'institutrice

au FOYER D'ÉDUCATION DE LOVERESSE est à repourvoir.

Entrée en fonctions selon entente.

Traitement Fr. 4000.— jusqu'à Fr. 5690.—, sous déduction de Fr. 1200.— pour les prestations en nature, plus allocations de renchérissement.

Les offres d'emploi sont à adresser jusqu'au **10 décembre 1945** à la

DIRECTION DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANTON DE BERNE

Place de la Cathédrale 3a,
BERNE.

317

Embellissez votre bibliothèque en faisant relier vos livres à

L'ENTR'AIDE AUX JEUNES PAR LE TRAVAIL

Le Repuis/GRANDSON M. Bettex, dir.

Encadrements
maroquinerie
ficelle
vannerie
petite menuiserie

319

Costumes «TRAINING»
de Fr. 22.50 à 34.—
«AIRDRESS» Fr. 19.50

Envois à choix

L'achat de vêtements
Trousseaux, Meubles

avec

L'abonnement ODAC

est plus avantageux

ODAC Fanti & Cie. Couvet / Ntl.

237

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, met son expérience à la disposition de tous ceux qui pourraient avoir besoin de ses services. Bulletin mensuel de placement et d'informations et notice adressés gratuitement sur demande. 165a

© Bibliothèque
Nationale Suisse
Berne

J. A. — Montreux

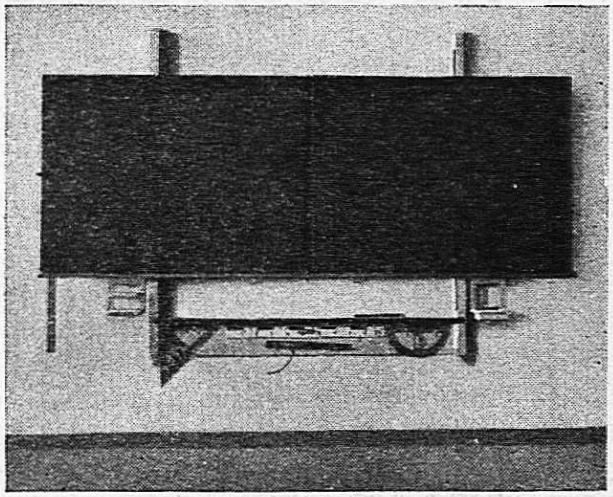

Hunziker Söhne
THALWIL
Tél. 051.92.09.13

La fabrique suisse de meubles d'école
(fondée en 1880)
vous livre des **tableaux noirs, tables d'écoliers**
à des conditions avantageuses
Demandez nos offres

318

Pianos occasions
Grand choix à l'état de neuf avec garantie

E. KRAEGE
ACCORDEUR RÉPARATEUR SPÉCIALISTE
Avenue Ruchonnet 5
à 100 mètres Gare C.F.F.
LAUSANNE Tél. 3 17 15

205

Instituteurs, Institutrices !
Notre matériel de réforme scolaire vous enthousiasme, vous et vos élèves !
Demandez notre catalogue gratuit du matériel pour :

FRANZ SCHUBIGER WINTERTHUR
Anciennement Schweizer & Schubiger

le calcul
l'école active
le travail manuel

293

Presque une machine de poche
HERMES Baby
ne pèse que 3 kg. 750
Prix Fr. 180.- + ICHA

L M Campiche S A
3, Rue Pépinet
LAUSANNE

312

MONTREUX, 1er décembre 1945 LXXXIe année — N° 43

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :
Educateur: André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9. Bulletin : Ch. GREC, VEVEY, Torrent 21
Administration et abonnements :
IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.
Chèques postaux II b 379.
Responsable pour la partie des annonces : Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse: Fr. 9.—; Etranger: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

SCIENCE ET JEUNESSE

LE LIVRE DE LA JEUNESSE SUISSE, LE PLUS BEAU CADEAU POUR LES GARÇONS

Science et Jeunesse 1.

Un volume in-8, nombreuses illustrations dans le texte et en hors-texte, couverture illustrée en couleurs, relié . . . . . Fr. 8.—

Science et Jeunesse 2.

Un volume in-8, nombreuses illustrations dans le texte, 24 pages hors-texte, couverture illustrée en couleurs, relié . . . Fr. 9.—

Ces ouvrages traitent des jeux et des sports, des inventions nouvelles et des découvertes, de la science appliquée et des aventures à travers le monde. Tout cela est bien fait pour captiver la saine curiosité des jeunes, pour les stimuler dans la recherche, pour leur révéler les merveilles de la nature et de la science ; de nombreux plans de construction à réaliser développeront leur adresse manuelle et leur procureront de réelles joies. Observer, réfléchir, expérimenter, quoi de plus passionnant ? La culture physique réclame aussi ses droits : développons l'adresse, la force, l'énergie.

Extrait de la table des matières du second volume :

ÉLECTRICITÉ : 130 ans de télégraphe électrique. — 4 hommes découvrent la radio.

CONSTRUCTIONS : Construisons un téléphone électrique. — Modèle de planeur : le Pilote I. — Un aquarium.

AVIATION : Le vol à voile. — L'avion, merveille de la technique.

SCIENCES : Quelques expériences de physique. — Le microscope à électrons.

SCIENCES NATURELLES ET OBSERVATIONS : En compagnie de grands brigands (expériences bactériologiques). Ma collection de feuilles.

AUTOMOBILE : Le cœur de l'auto. — Le bois remplace la benzine.

VOYAGES : Face aux lions et aux éléphants (récit de chasse). Les indiens.

SPORTS : Apprenons à mieux skier. — Ma bicyclette, c'est ma joie.

LIBRAIRIE PAYOT

LAUSANNE • GENÈVE • NEUCHATEL • VEVEY • MONTREUX • BERNE • BALE

Costumes «TRAINING»
de Fr. 22.50 à 34.–
«AIRDRESS» Fr. 19.50

Golay
16 RUE PICHARD
SPORTS
LAUSANNE

Envois à choix

PAPETERIE-LIBRAIRIE
LAUSANNE

284

LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE
assure ses membres contre les accidents auprès de

L'ASSURANCE MUTUELLE VAUDOISE

Pour connaître les conditions de cette assurance des plus avantageuses, s'adresser à M. Pierre JAQUIER, instituteur à Givrins, Vd.

Ecole Supérieure de Commerce

et

d'Administration du Canton de Vaud

Lausanne

OUVERTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1946-1947

MERCREDI 24 AVRIL 1946

Examens d'admission le même jour, à 8 heures

Les inscriptions sont reçues jusqu'au **30 mars.**

Le livret scolaire doit être présenté.

Les élèves ayant obtenu le *Certificat d'études primaires supérieures* sont admis sans examens en 2e;

les élèves qui possèdent le *Certificat d'études secondaires* peuvent être admis en 3e, à condition de subir avec succès, le 16 avril, un examen d'arithmétique commerciale et de comptabilité (programme de 2e). Ces mêmes élèves devront suivre, pendant le premier trimestre, un cours de raccordement pour la sténographie. Enfin ils devront passer, au début de septembre, un examen écrit de droit commercial et d'économie commerciale (programme de 2e).

AGE MINIMUM POUR L'ADMISSION EN 1re:
14 ANS RÉVOLUS AU 31 DÉCEMBRE
UN AN DE PLUS
POUR CHACUNE DES CLASSES SUIVANTES